

## **CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE**

### **1. FOURNISSEUR DES PRESTATIONS**

---

- 1 - Le contrat est conclu entre Madame Aurélie CAUDULLO, exploitant son entreprise individuelle sous le nom commercial YOGAMA E.I., dont le siège est sis 5, rue Justin Godart – 69004 à Lyon, immatriculée sous le numéro SIREN 529 225 765, et le CLIENT.
- 2 - Tout CLIENT mineur est représenté par l'un de ses parents, qui déclare disposer de l'autorité parentale.
- 3 - LE CLIENT et YOGAMA sont ci-après désignés les PARTIES.
- 4 - Lorsque le CLIENT ne règle pas lui-même la prestation fournie par YOGAMA, le CLIENT se porte fort du respect des présentes par le PAYEUR.

### **2. NATURE DES PRESTATIONS**

---

- 1 - YOGAMA propose différentes formules de cours de YOGA (Ci-après LES FORMULES) :
  - Un abonnement comprenant des cours en présence du CLIENT fournis par un INTERVENANT qualifié (Ci-après l'INTERVENANT) ;
  - Des cours en ligne.

L'attention est attirée sur le fait que les cours dispensés en ligne supposent une connexion internet rapide, dont les coûts et la responsabilité de bon fonctionnement demeurent à la charge du CLIENT.

- 2 - YOGAMA propose aussi des prestations de massage biodynamiques.
- 3 - La prestation est fournie par Madame Aurélie CAUDULLO, ou tout autre INTERVENANT qualifié choisi par elle.
- 4 - Les cours de yoga et séances de massage en présence du CLIENT (Ci-après LES SEANCES) se tiennent aux lieux, dates, et horaires mentionnés dans la FORMULE choisie par le CLIENT, ou à réserver par ce dernier parmi ceux qui lui sont proposés.
- 5 – Les cours dispensés en ligne se tiennent aux date et horaire mentionnés dans la FORMULE choisie par le CLIENT, ou à réserver par ce dernier parmi ceux qui lui sont proposés.

### **3. VALIDITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES**

---

- 1 - La souscription d'une FORMULE emporte (1) l'acceptation par le CLIENT sans réserve des présentes conditions générales, dont il déclare avoir pris connaissance, et (2) renonciation à toute conditions générales d'achat éventuelles. Les présentes conditions annulent et remplacent les précédentes.
- 2 - Elles peuvent faire l'objet d'une actualisation en respectant un délai de préavis d'un mois décompté depuis l'information du CLIENT par mail de leur modification.

En l'absence de demande contraire du CLIENT, le contrat se poursuit suivant les nouvelles conditions modifiées.

Dans le cas contraire, le CLIENT peut mettre fin par anticipation à la prestation souscrite, son remboursement intervenant prorata temporis sous 30 jours.

#### **4. SOUSCRIPTION**

---

1 - La souscription d'une FORMULE se fait en ligne sur le Site Internet YOGAMA.fr à l'adresse <https://www.yogama.fr/cours-yoga-lyon/planning-et-tarif-cours-de-yoga-a-lyon/>, par le biais de la plateforme B-sport.

LE CLIENT est averti que pour la gestion des souscriptions des FORMULES, des réservations des SEANCES et des paiements en ligne, YOGAMA fait appel à la plate-forme en ligne B-sport. L'utilisation de ces services par le CLIENT vaut déclaration de la prise de connaissance et de l'acceptation sans réserve des conditions générales d'utilisation de la plate-forme B-SPORT, consultable à l'adresse <https://pro.bsport.io/it/legal-notice/>.

Pour l'ensemble des opérations INTERVENANT via la plate-forme B-sport, le CLIENT reçoit un mail de confirmation. Lors de son inscription via la plate-forme, il reçoit par mail un exemplaire des présentes conditions générales assortie d'un bordereau de rétractation. Tout règlement effectué par le CLIENT est suivi de l'envoi d'une facture ou d'un reçu.

2 - La souscription d'une FORMULE peut aussi se faire directement auprès d'un INTERVENANT par signature d'un exemplaire des présentes conditions par le CLIENT, et remise d'un bulletin d'inscription mentionnant la FORMULE choisie et son prix. Un exemplaire des deux documents est alors remis au CLIENT.

3 – Toute inscription est subordonnée à la fourniture de coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'accident. LE CLIENT s'engage à actualiser celles-ci auprès de YOGAMA chaque fois que nécessaire.

#### **5. FORMULES DISPONIBLES**

---

Plusieurs FORMULES sont proposées.

1 - En ce qui concerne les cours collectifs de yoga en présentiel :

- a. Un abonnement incessible pour une durée de 12 mois
- b. Des cartes de cours annuelles incessibles courant du 21 juin 2024 au 21 juin 2025, étant précisé qu'aucun cours n'est dispensé au titre de cette FORMULE pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.
- c. L'achat de cartes incessibles ouvrant le droit pour une même personne désignée à l'avance à un certains nombre d'heures de cours, à réserver à l'avance.
- d. L'achat de cartes cadeaux, permettant à la personne porteuse de la carte, de profiter, sur réservation, d'un nombre d'heures de cours déterminés à l'avance, fonction du prix de la carte.
- d. Des SEANCES ponctuelles au prix de 25 € l'unité par personne, qui donnent lieu à un paiement en ligne préalablement à la SEANCE.

2 – En ce qui concerne les cours collectifs de yoga en ligne :

- a. Un abonnement incessible pour une durée de 12 mois (il s'agit d'un engagement sur 12 mois, pour annuler cette formule, il y a une dédit d'un mois à compter de la date du courrier d'annulation)
- b. Des cartes de cours annuelles incessibles courant du 21 juin 2024 au 21 juin 2025, étant précisé qu'aucun cours n'est dispensé au titre de cette FORMULE pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.
- c. L'achat de cartes incessibles ouvrant le droit pour une même personne désignée à l'avance à un certain nombre d'heures de cours, à réserver à l'avance.
- d. L'achat de cartes cadeaux, permettant à la personne porteuse de la carte, de profiter, sur réservation, d'un nombre d'heures de cours déterminés à l'avance, fonction du prix de la carte.
- e. Des SEANCES ponctuelles au prix de 25 € l'unité par personne, qui donnent lieu à un paiement en ligne préalablement à la SEANCE.

3 - En ce qui concerne les SEANCES de massage :

- a. Celles-ci sont individuelles.
- b. Le recours à une telle SEANCE est ouvert ponctuellement à la demande. Il donne lieu à un paiement à la SEANCE.
- c. L'achat de cartes incessibles ouvrant le droit pour une même personne désignée à l'avance à un certain nombre d'heures de massage, à réserver à l'avance, fonction du prix de la carte.
- d. L'achat de cartes cadeaux, permettant à la personne porteuse de la carte, de profiter, sur réservation, d'un nombre d'heures de massage déterminés à l'avance, fonction du prix de la carte.

4 – Sur demande du CLIENT, des cours individuels peuvent être organisés en présentiel ou en ligne. Les conditions financières s'y rapportant sont précisées lors de la prise de rendez-vous qui intervient par envoi à l'adresse mail [contact@yogama.fr](mailto:contact@yogama.fr).

5 - Les cartes visées au 1 b et c, 2 b et c, 3 b t c (Ci-après LES CARTES) ont une durée de validité limitée, mentionnée lors de leur souscription. Elles ne peuvent être ni échangées, ni remboursées, ni prolongées.

6 – Les différentes FORMULES sont consultables à l'adresse <https://www.yogama.fr/cours-yoga-lyon/planning-et-tarif-cours-de-yoga-a-lyon/>

## **6. SEANCE D'ESSAI ET DELAI DE RETRACTATION**

---

1 - Une SEANCE d'essai au prix préférentiel de 15 € est proposée à toute personne n'ayant jamais été client de YOGAMA en formulant la demande à l'adresse : <https://www.yogama.fr/contact-yogama/> .

Son bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des obligations découlant pour le CLIENT des présentes conditions générales, et d'acquitter le prix au plus tard au début de la séance d'essai.

2 - Pour toute souscription, le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter du lendemain de la conclusion du contrat, utilisable en renvoyant au siège de YOGAMA le formulaire-type reproduit à la fin des conditions générales.

## **7. REGLEMENTS DU PRIX DES PRESTATIONS**

---

- 1 - Les prix des FORMULES sont exprimés toutes taxes comprises.
- 2 - Lorsque le règlement n'intervient pas en ligne, il intervient lors de la souscription de la FORMULE par le CLIENT, sauf accord express de YOGAMA sur un règlement en plusieurs fois.
- 3 - Tout règlement ne donnant pas lieu à un paiement en ligne fait l'objet d'un chèque ou d'un virement bancaire, et donne lieu à la remise d'une facture acquittée ou d'un reçu dans les 15 jours du paiement.
- 4 - Sans qu'aucune mise en demeure ne soit requise, YOGAMA se réserve le droit d'interrompre la prestation souscrite en cas de défaut de règlement subsistant au-delà de 15 jours, et/ou de refacturer tous frais, notamment bancaires causé par une absence de provision d'un chèque ou d'un virement.

## **8. COMPORTEMENTS**

---

### ***8.1 - SEANCE en présentiel***

1 – LE CLIENT s'oblige à arriver 5 minutes avant le début des SEANCES. Toute CLIENT arrivant avec un retard excédant 5 minutes peut se voir refuser l'entrée en SEANCE. Lorsque la prestation est subordonnée à réservation par le CLIENT, le bénéfice de sa réservation s'éteint à l'heure prévue pour la SEANCE, sauf si des disponibilités subsistent pour permettre au CLIENT retardataire d'y participer.

En cas de départ prévu avant la fin de la SEANCE, le CLIENT prend soin d'en informer l'INTERVENANT en début de SEANCE.

2 - Pendant les SEANCES, ne sont pas admis : les enfants ne participant pas à la SEANCE en qualité de CLIENT, les animaux du CLIENT, les appareils de reproduction sonore du CLIENT, les bagages et cabas encombrants des CLIENTS, les boissons alcooliques, cette liste n'étant pas exhaustive et pouvant se trouver complétée par les instructions de l'INTERVENANT.

3 - LE CLIENT ne peut prendre part à sa SEANCE que s'il est revêtu d'une tenue adéquate pour la pratique du yoga, et qui ne traduit la marque d'aucune appartenance politique, culturelle ou religieuse. Il doit prendre soin à ne conserver sur lui aucun objet ou effet (ex : clés, téléphone, bijoux...) susceptibles de générer une blessure pour lui ou une autre personne à l'occasion de sa pratique.

LE CLIENT est invité à se munir pour chaque SEANCE d'une serviette propre.

4 - LE CLIENT s'engage à avoir un comportement adapté, courtois, respectueux, et plus généralement à l'abri de toute critique envers les INTERVENANTS, les CLIENTS, et plus largement toute personne mineure ou majeure qu'il peut être appelé à croiser dans ou proche des locaux où les prestations sont dispensées. Il s'oblige à mettre son téléphone mobile en position silencieuse et à en couper le Bluetooth pour éviter les interférences avec les appareils des INTERVENANTS. Les discussions à caractère politique ou religieux ne peuvent se tenir qu'en dehors de l'enceinte où les SEANCES sont dispensées.

5 – LE CLIENT s’oblige à respecter toute instruction émanant de l’INTERVENANT, ou de toute personne ayant autorité sur les locaux dans lesquels la SEANCE est dispensée.

6 - LE CLIENT s’oblige à toujours prendre soin des locaux et du matériel mis à disposition à l’occasion de la SEANCE. Il doit ranger le matériel suivant les recommandations de l’INTERVENANT en fin de SEANCE.

7 - LE CLIENT s’interdit de fumer, prendre un repas, consommer ou distribuer de l’alcool, des stupéfiants, des substances dopantes à l’occasion des SEANCES. Il est invité à venir avec une boisson non-alcoolique pour s’hydrater régulièrement au cours de la SEANCE, voire des barres chocolatées pour prévenir le risque d’hypoglycémie. Tous les déchets provenant d’un CLIENT doivent être emportés ce dernier.

8 - LE CLIENT s’oblige à porter assistance sans délai à toute personne qui lui semblerait en difficulté, croisée à l’occasion de sa SEANCE, et le cas échéant à faire ses meilleurs efforts pour prévenir les secours.

9 - En fonction de la situation sanitaire du pays ou de la région, il peut être demandé au CLIENT de se laver les mains, d’utiliser du gel hydroalcoolique avant d’accéder au matériel, et de procéder au nettoyage ou à la désinfection de celui-ci-ci grâce aux produits mis gracieusement à disposition par YOGAMA.

10 – Tout CLIENT s’interdit de filmer ou d’enregistrer la voix des autres CLIENTS et de l’INTERVENANT sans l’accord écrit et préalable des intéressés.

## **8.2 - SEANCE à distance**

1 – LE CLIENT s’oblige à se connecter 5 minutes avant le début des SEANCES. Toute CLIENT arrivant avec un retard excédant 5 minutes peut se voir refuser l’entrée en SEANCE. Lorsque la prestation est subordonnée à réservation par le CLIENT, le bénéfice de sa réservation s’éteint à l’heure prévue pour la SEANCE, sauf si des disponibilités subsistent pour permettre au CLIENT retardataire d’y participer.

En cas de départ prévu avant la fin de la SEANCE, le CLIENT prend soin d’en informer l’INTERVENANT avant la SEANCE.

2 - LE CLIENT ne peut prendre part à sa SEANCE que s’il est revêtu d’une tenue adéquate pour la pratique du yoga, et qui ne traduit la marque d’aucune appartenance politique, culturelle ou religieuse. Il doit prendre soin à ne conserver sur lui aucun objet ou effet (ex : clés, téléphone, bijoux...) susceptibles de générer une blessure pour lui ou une autre personne à l’occasion de sa pratique.

3 - LE CLIENT supporte la charge de l’achat et de l’entretien du matériel requis pour la SEANCE.

4 - Pendant les SEANCES, ne doivent pas entrer dans le champ de la caméra ou être audibles : les enfants ne participant pas à la SEANCE, les animaux du CLIENT, les appareils de reproduction sonore du CLIENT en fonction, cette liste n’étant pas exhaustive et pouvant se trouver complétée par les instructions de l’INTERVENANT.

5 - LE CLIENT s’engage à avoir un comportement adapté, courtois, respectueux, et plus généralement à l’abri de toute critique envers les INTERVENANTS et les CLIENTS apparaissant dans la video. Il s’oblige à mettre son téléphone mobile en position

silencieuse. Aucune discussion à caractère politique ou religieux ne peut se tenir au cours de la vidéo.

6 - LE CLIENT s'oblige à respecter toute instruction émanant de l'INTERVENANT.

7 - LE CLIENT s'interdit de fumer, prendre un repas ou manger pendant les SEANCES. Il peut venir avec une boisson non-alcoolique pour s'hydrater si cela lui est absolument nécessaire au cours de la SEANCE.

## **9. RESERVATION DES COURS**

---

1 - Sauf instruction expresse de YOGAMA, toute SEANCE doit faire l'objet d'une réservation en ligne à l'adresse <https://backoffice.bsport.io/m/Yogama/1187/calendar-V2/?tabSelected=0> au moins 1heure à l'avance. En cas de dysfonctionnement de la plateforme en ligne de réservation, celles-ci sont à effectuer à l'adresse [contact@yogama.fr](mailto:contact@yogama.fr).

A défaut, le CLIENT peut se voir refuser l'entrée de la SEANCE par l'INTERVENANT.

2 - Lorsqu'un créneau de réservation est complet, le CLIENT peut s'inscrire sur liste d'attente. Lorsqu'un désistement à lieu en sa faveur au moins une heure avant le début de la SEANCE souhaitée, il est automatiquement inscrit au créneau choisi et prévenu par email de la nouvelle disponibilité.

3 - Toute annulation de réservation est possible par le même moyen jusqu'à une heure avant le début de la SEANCE. Le Client annulant sa participation adressera simultanément un courriel à l'adresse [contact@yogama.fr](mailto:contact@yogama.fr).

4 - LE CLIENT s'oblige à participer aux SEANCES qu'il a réservées. S'il est absent à trois SEANCES réservées pour lequel il n'a pas procédé à l'annulation de sa réservation (sauf cas d'une réservation automatique provenant d'un désistement suite à son inscription sur une file d'attente), YOGAMA peut, sans préjudice des dispositions de l'article 10 – Absence, si bon lui semble, procéder à son exclusion, ou refuser d'honorer de nouvelles prestations alors même que les CARTES en possession du CLIENT seraient encore valables et non pleinement utilisées. Aucun remboursement n'interviendra dans de telles hypothèses.

## **10. ABSENCE**

---

### **10.1 - Absence ponctuelle**

1 - Pour les seules FORMULES souscrites avec des CARTES, et si le CLIENT prévient au moins 1 heure avant le début de la SEANCE déjà réservée, le CLIENT peut en obtenir la prorogation de la CARTE pour une SEANCE.

2 - Dans les autres cas, la SEANCE est perdue, et ne peut faire l'objet ni d'un report, ni d'un remboursement. Si la SEANCE intervenait dans le cadre d'un abonnement annuel, celui-ci n'est pas prorogé. Si la SEANCE intervenait dans le cadre de l'utilisation d'une CARTE, elle reste due à YOGAMA si elle n'a pas été réglée.

### **10.2 - Absence supérieure à 12 semaines dans le cadre des cartes de cours annuelles**

Toute absence continue d'une durée excédant 12 semaines, consécutive à une maternité, un ennui de santé donne lieu sur présentation d'un certificat médical, au choix de YOGAMA

à une prolongation des abonnements annuels de la durée de l'absence, ou au remboursement prorata temporis, sauf option pour un autre cours en présentiel ou à distance d'un commun accord avec YOGAMA.

### **10.3 - Changement de situation professionnelle et déménagement pour les CLIENTS ayant souscrit un abonnement annuel ou une CARTE d'une durée dont la validité restant à courir excède 8 mois**

Sur demande et en concertation avec YOGAMA, tout changement de situation professionnelle indépendant de la volonté du CLIENT, ou déménagement rendant la participation en présentiel aux SEANCES impossible génère, sur présentation des justificatifs, le droit pour le CLIENT à opter pour une FORMULE en ligne équivalente pour la durée restant à courir de l'abonnement annuel ou de la CARTE.

## **11. SECURITE – RESPONSABILITE – ASSURANCE**

1 - Le yoga est une discipline qui peut dans certaines circonstances solliciter des efforts pour les articulations, les muscles et le système cardio-vasculaire. Il s'appuie sur les capacités d'équilibre. En conséquence,

- a. LE CLIENT s'oblige à informer l'INTERVENANT de toute pathologie, handicap, état de santé particulier, permanents ou temporaires, traitement médical susceptibles d'avoir un impact sur son équilibre, sa pratique, sa récupération, l'état de santé des autres personnes présentes à la SEANCE.
- b. Chaque CLIENT ne peut commencer un cycle de SEANCES que s'il dispose d'un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique du yoga, remontant au plus à 30 jours ou à défaut avoir remplis le questionnaire de santé en ligne. Sa participation à la première SEANCE vaut déclaration qu'il est en possession d'un tel document, dont il devra avoir remis (ou adressé à l'adresse [contact@yogama.fr](mailto:contact@yogama.fr) pour les cours en ligne) une copie à l'INTERVENANT au plus tard à la deuxième SEANCE .
- c. Ou alors Chaque CLIENT doit remplir le questionnaire médical en ligne, on y accède en suivant ce lien : <https://forms.gle/FuNjUv3HxaCK3Pk1A> . Si le CLIENT répond OUI à une question au moins, il doit fournir un certificat médical.
- d. Chaque CLIENT doit vérifier qu'il est assuré pour les dommages qu'il cause à lui-même, à une autre personne ou aux biens d'autrui à l'occasion des SEANCE organisées par YOGAMA. A défaut, il s'oblige à souscrire une assurance adéquate dans les 30 jours du début d'un abonnement annuel, ou avant la 3<sup>ème</sup> SEANCE en cas de souscription par le biais d'une CARTE.
- e. LE CLIENT s'interdit de venir à une SEANCE s'il est sous l'emprise de l'alcool ou d'une substance classée stupéfiante. Il s'interdit de participer à des SEANCES en présentiel s'il se sait contagieux.

2 - YOGAMA est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou des accessoires par un CLIENT ou une personne dont ce dernier doit répondre.



3 – LE CLIENT doit venir aux SEANCES en présentiel sans aucun effet ou vêtement de valeur, muni que des seuls effets nécessaires à la SEANCE.

## **12. EXCLUSION – REFUS D'INSCRIPTION**

---

1 - En cas de non-respect par le CLIENT des obligations à sa charge mentionnées aux articles 7.2, 8, 10.4, et 11.1, YOGAMA se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le CLIENT d'un abonnement annuel après avoir recueilli, si cela est possible, ses explications.

Aucun dédommagement ou remboursement ne pourra intervenir au profit du CLIENT dans l'éventualité où l'une de ces hypothèses serait confirmée après l'entretien conduit en présentiel ou en ligne avec le CLIENT en cause, ou en l'absence d'un tel entretien si ce dernier ne peut être mis en œuvre du fait du CLIENT.

2 - En cas de non-respect par le CLIENT des obligations à sa charge mentionnées aux articles 7.2, 8, 10.4, et 11.1, YOGAMA se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le CLIENT disposant d'une CARTE valide après avoir recueilli, si cela est possible, ses explications. Aucun dédommagement ou remboursement ne pourra intervenir au profit du CLIENT dans l'éventualité où l'une de ces hypothèses serait confirmée après l'entretien conduit en présentiel ou en ligne avec le CLIENT en cause, ou en l'absence d'un tel entretien si ce dernier ne peut être mis en œuvre du fait du CLIENT. La CARTE serait purement et simplement invalidée sans remboursement possible des SEANCES non encore utilisées.

3 – YOGAMA se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription d'un CLIENT :

- ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire et définitive,
- ayant manifesté par le passé un comportement non adéquat ou n'ayant pas exécuter l'ensemble de ses obligations à l'occasion de prestations précédentes,
- dont les capacités sont manifestement insuffisantes pour le degré de difficulté anticipé pour un cours ou une SEANCE.

## **13. DONNEES PERSONNELLES**

---

1 - Les données personnelles collectées par YOGAMA pour la gestion des abonnements et CARTES font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion des inscriptions et des participations aux SEANCES, la collecte des règlements et la gestion des impayés, le suivi de l'utilisation des CARTES, la pérennisation des relations commerciales, la fourniture des secours.

2 - Le fondement de ces traitements est l'exécution du contrat conclu entre YOGAMA et le CLIENT.

3 - Les données personnelles sont conservées pendant deux ans à compter de la signature du contrat et sont destinées à YOGAMA, ses INTERVENANTS, et BSPORT qui assure la gestion de la plate-forme d'inscription, de règlement et de réservation, l'acceptation des présentes conditions emportant déclaration de la prise de connaissance et de l'acceptation sans réserve de la gestion des données à caractère personnel conformément à la politique de BSPORT, exposée à l'adresse <https://www.notion.so/Notions-de-confidentialit-pour-les-clients-de-bsport-9b02dd53bb2f466ab1d2aa5b26ac11e5>



4 - BSPORT et les Intervenants ont accès aux données personnelles des CLIENTS dans la stricte mesure nécessaire à l'exercice de leurs prestations nécessaires à la bonne exécution des obligations de YOGAMA envers le CLIENT.

5 - Il est entendu que les données personnelles peuvent être de manière exhaustive :

- pour le CLIENT et le payeur de la prestation ses nom, prénom, adresse postale, adresse physique, numéros de téléphone, courriel, date de naissance, coordonnées bancaires (RIB),
- pour la personne à prévenir en cas d'accident : ses nom, prénom, adresse postale, adresse physique, numéros de téléphone, courriel.

6 - LE CLIENT ou le payeur des prestations disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux dispositions du R.G.P.D. Toute demande doit être adressée par courrier adressé au siège de YOGAMA.

7 – L'organisme de contrôle pour l'application du R.G.P.D. est la CNIL 3 Place de Fontenoy - 75 007 PARIS.

#### **14. FORCE MAJEURE**

---

1 - Lorsque l'exécution par YOGAMA de ses obligations est rendue impossible par un cas de force majeure, celle-ci est déliée pendant la durée de l'empêchement en résultant des obligations qu'elle ne peut exécuter et n'est tenue, sauf disposition légale ou réglementaire impérative contraire, de procéder ni au remboursement des prestations souscrites par le CLIENT ni au prolongement de l'abonnement ou de la période de validité des CARTES.

2 - Les PARTIES conviennent que doivent être considérés comme cas de force majeure à l'exclusion de tout autre événement :

- la guerre, l'émeute, la révolution, la grève ou le lock-out chez l'une des parties et tout tiers, les explosions d'engins, les effets nucléaires ou radioactifs, les incidents sur les lignes téléphoniques et dysfonctionnement du réseau Internet ou de la plate-forme Bsport, les maladies des Intervenants, l'indisponibilité subite des locaux, les épidémies et pandémies, dès lors qu'ils ont pour effet d'empêcher YOGAMA de remplir raisonnablement ses obligations,
- les catastrophes naturelles, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif, réglementaire, ou autres apportant des restrictions à la profession exercée par YOGAMA,
- ou plus généralement, tout autre événement relevant de la définition de l'article 1218 du Code civil entravant les possibilités d'exécution de YOGAMA.

3 – Dans l'éventualité où la force majeure empêcherait YOGAMA de fournir des prestations en présentiel, celle-ci fera ses meilleurs efforts pour leur remplacement dans les meilleures conditions par des SEANCES en ligne.

## 15. LITIGE

---

1 - Tout litige en relation avec la souscription, l'exécution, la validité, la cessation du contrat conclu entre YOGAMA et le CLIENT est régi par le droit français.

2 - Après demande écrite transmise à YOGAMA à l'adresse [contact@yogama.fr](mailto:contact@yogama.fr) dont la réponse ne lui a pas donné satisfaction ou en l'absence de réponse dans un délai de 3 mois, le CLIENT peut avoir recours à un médiateur de la consommation en vue de sa résolution amiable. Les parties au litige restent cependant libres d'accepter ou bien de refuser le recours à la médiation de la consommation.

En cas de recours à la médiation de la consommation, la solution proposée par le médiateur peut être acceptée ou refusée par les parties. Les coordonnées et l'adresse du site Internet du médiateur compétent figurent ci-dessous.

CNPMédiation Consommation

27 avenue de la Libération

42400 Saint-Chamond

Téléphone : +33 (0)9 88 30 27 72

Contact-admin@cnpm-meditation-consommation.eu

Site internet : <https://www.cnpm-meditation-consommation.eu>

Le Médiateur peut être saisi directement en complétant le formulaire de saisine sur son site Internet.

3 - En cas d'échec de la tentative de conciliation, toute procédure judiciaire au titre ou découlant des présentes conditions, est portée devant les tribunaux français compétents.

---

## FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, étant précisé que les fonds déjà versés seront restitués au PAYEUR dans les 14 jours de la réception du formulaire de rétractation.

---

YOGAMA

5 rue Justin Godart

69004 - LYON

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la vente du service suivant :

Nom de la FORMULE :

Prix de la FORMULE :

Date de souscription de la FORMULE :

Nom et prénom du CLIENT déclaré :

Adresse du CLIENT :

Nom et prénom du PAYEUR s'il n'est pas le CLIENT :

Adresse du PAYEUR s'il n'est pas le CLIENT :

Signature du consommateur  
exerçant son droit de rétractation